|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)**  **Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | | |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Révision 1 du Document WTDC-17/22(Add.2)-F** | |
|  | | **11 octobre 2017** | |
|  | | **Original: anglais** | |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique | | | |
| RÉvision DE LA RÉsolution 2 DE LA CMDT – Etablissement  de commissions d'études | | | |
|  | | | |
|  | | | |
| **Domaine prioritaire:**  – Résolutions et recommandations  **Résumé:**  Dans la présente contribution, il est proposé de modifier le titre et le mandat des commissions d'études de l'UIT-D ainsi que le titre des Questions dont l'étude a été confiée à ces commissions d'études.  **Résultats attendus:**  Il est proposé de modifier la Résolution 2.  **Références:**  Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, Rapport final de la Commission d'études 2 [2/REP/43(Rév.1)-F](http://www.itu.int/md/D14-SG02-R-0043/en) | | | |

Proposition

Dans le présent document, il est proposé de modifier la Résolution 2 intitulée "Etablissement de commissions d'études", y compris son Annexe 1 "Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D" et son Annexe 2 "Questions confiées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT-D".

Il est également proposé de modifier le domaine de compétence de ces commissions d'études (CE) et le titre des Questions existantes en vue d'en simplifier la formulation, de supprimer les ambiguïtés et d'insister sur la nécessité de se concentrer sur les questions de politique et de réglementation pour la CE 1 et sur les questions techniques pour la CE 2. Ce faisant, nous avons tenu compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les deux CE qui avait été soulignée lors de la CMDT-14. Au vu de ce qui précède, il est proposé que les nouveaux domaines de compétence soient les suivants:

CE 1: **Orientations favorisant la définition de politiques et de réglementations dans le domaine des télécommunications/TIC aux fins du développement durable**

CE 2: **Technologies et applications de base dans le domaine des télécommunications/TIC aux fins du développement durable**

**MOD** ACP/22A2/1

RÉSOLUTION 2 (RÉV.BUENOS AIRES, 2017)

Etablissement de commissions d'études

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* que le mandat de chaque commission d'études doit être clairement défini afin d'éviter tout double emploi entre les commissions d'études et d'autres groupes du Secteur du développement des télécommunications (UIT‑D) créés conformément au numéro 209A de la Convention de l'UIT et d'assurer la cohérence du programme de travail global du Secteur, conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention;

*b)* que, pour pouvoir s'acquitter des études qui sont confiées à l'UIT‑D, il y a lieu de créer des commissions d'études, comme cela est prévu dans l'article 17 de la Convention, pour traiter de questions de télécommunication précises axées sur les tâches qui sont prioritaires pour les pays en développement, compte tenu du plan et des buts stratégiques de l'UIT pour la période 2016-2019 et d'élaborer des textes pertinents sous forme de rapports, lignes directrices ou recommandations pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC);

*c)* la nécessité d'éviter, autant que possible, tout double emploi entre les études entreprises par l'UIT‑D et celles effectuées par les deux autres Secteurs de l'Union;

*d)* les résultats satisfaisants des études au titre des Questions adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) et confiées aux deux commissions d'études,

décide

1 de créer au sein du Secteur deux commissions d'études, auxquelles sont confiés une responsabilité et un mandat clairement établis, indiqués dans l'Annexe 1 de la présente Résolution;

2 que chaque commission d'études et les groupes qui en relèvent étudieront les Questions adoptées par la présente conférence et qui leur sont attribuées, comme indiqué dans l'Annexe 2 de la présente Résolution, ainsi que les Questions adoptées entre deux CMDT conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la présente Conférence;

3 que les Questions traitées par les commissions d'études et les programmes du BDT devront être directement liés, afin de mieux faire connaître ces programmes et les documents élaborés par ces commissions et d'en accroître l'utilisation, de telle sorte que les commissions d'études et les programmes du BDT tirent mutuellement parti de leurs activités, ressources et compétences;

4 que les commissions d'études devront s'appuyer sur les résultats pertinents obtenus par les deux autres Secteurs et le Secrétariat général;

5 que les commissions d'études peuvent également examiner, le cas échéant, d'autres documents de l'UIT en rapport avec leur mandat;

6 que chaque Question tiendra compte de tous les aspects relatifs au thème, aux objectifs et aux résultats attendus, conformément au programme correspondant;

7 que les commissions d'études seront gérées par les présidents et les vice-présidents dont les noms sont indiqués dans l'Annexe 3 de la présente Résolution.

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

*Orientations politiques et réglementaires de base dans le domaine des télécommunications/TIC aux fins du développement durable*

− Orientations futures concernant la définition de politiques et de réglementations nationales dans le domaine des télécommunications/TIC aux fins du développement durable, y compris en ce qui concerne l'infrastructure et les services large bande.

− Politiques et méthodes de détermination du coût des services de télécommunication/TIC afin de faciliter la mise en place d'une économie numérique.

− Politiques, réglementations et stratégies relatives à la fourniture d'un accès aux télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées.

− Politiques, réglementations et stratégies relatives à la fourniture, pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers, d'un accès aux services de télécommunication/TIC.

− Besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre, y compris la transition actuelle de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et l'utilisation du dividende numérique, en plus du futur passage au numérique.

# 2 Commission d'études 2

***Technologies et applications de base dans le domaine des télécommunications/TIC aux fins du développement durable***

– Technologies, applications et services de base dans le domaine des télécommunications/TIC pour un développement durable, une économie numérique et la création d'emplois dans les pays en développement.

– Technologies de base pour l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, et questions techniques ayant trait à la conformité et à l'interopérabilité.

– Technologies et applications de base dans le domaine des télécommunications/TIC à des fins d'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement et d'élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.

– Technologies et applications de base dans le domaine des télécommunications/TIC aux fins de la planification préalable aux catastrophes naturelles, de l'atténuation de leurs effets et des opérations de secours, et questions techniques ayant trait à la mesure et à l'évaluation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques.

– Sujets et questions essentiels concernant l'avenir des télécommunications/TIC, compte tenu des résultats des études menées par l'UIT-T et l'UIT-R et des priorités des pays en développement.

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement  
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT‑D

# Commission d'études 1

– **Question 1/1**: Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la définition depolitiques et de réglementation concernant le passage des réseaux existants aux réseaux large bande dans les pays en développement

– **Question 2/1**: Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la définition depolitiques et de réglementationsen matièred'accès large bande

– **Question 3/1**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à ladéfinition de politiques et de réglementations en matière d'accès à l'informatique en nuage

– **Question 4/1**: Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la détermination des coûts des services de télécommunication/TIC

– **Question 5/1**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la définition de politiques et de réglementations en matière de fourniture de services de télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées

– **Question 6/1**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la protection du consommateur et au renforcement de ses droits

– **Question 7/1**:Bonnes pratiques et lignes directrices permettant de faciliter l'accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC

– **Question 8/1**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la définition de politiques et de réglementations concernant latransition de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et fourniture de nouveaux services

**Résolution 9**: Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique

# Commission d'études 2

Questions liées aux applications des TIC et à la cybersécurité

– **Question 1/2**: Bonnes pratiques et lignes directrices relatives au développement des sociétés durables et intelligentes grâce aux TIC

– **Question 2/2**: Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la mise en oeuvre rapide de la cybersanté

– **Question 3/2**: Bonnes pratiques et lignes directrices pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes pour la cybersécurité

– **Question 4/2**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité (C&I) et à la lutte contre la contrefaçon des équipements TIC et le vol de dispositifs mobiles

Questions liées aux changements climatiques, à l'environnement et aux télécommunications d'urgence

– **Question 5/2**: Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à l'utilisation des télécommunications/TIC pour la gestion des catastrophes

– **Question 6/2**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à une action pour le climat grâce à l'utilisation des TIC

– **Question 7/2**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à la mesure et l'évaluation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

– **Question 8/2**:Bonnes pratiques et lignes directrices relatives à une gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et à une protection de l'environnement efficaces et économiques

– **Question 9/2**:Sujets et questions essentiels déterminant l'avenir des télécommunications/TIC, compte tenus des résultats des études menées par l'UIT‑T et l'UIT‑R et des priorités des pays en développement

NOTE – La définition complète des Questions figure dans la Section 5 du Plan d'action de Buenos Aires.

Annexe 3 de la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014)

Liste des présidents et vice-présidents

# Commission d'études 1

**Présidente**: Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique)

**Vice-présidents:**

Mme Regina Fleur Assoumou-Bessou (République de Côte d'Ivoire)

M. Peter Ngwan Mbengie (République du Cameroun)

M. Victor Martinez (République du Paraguay)

Mme Claymir Carozza Rodriguez (République bolivarienne du Venezuela)

M. Wesam Al-Ramadeen (Royaume hachémite de Jordanie)

M. Ahmed Abdel Aziz Gad (République arabe d'Egypte)

M. Nguyen Quy Quyen (République socialiste du Viet Nam)

M. Yasuhiko Kawasumi (Japon)

M. Vadym Kaptur (Ukraine)

M. Almaz Tilenbaev (République kirghize)

Mme Blanca González (Espagne)

# Commission d'études 2

**Président**: M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran)

**Vice-présidents:**

Mme Aminata Kaba-Camara (République de Guinée)

M. Christopher Kemei (République du Kenya)

Mme Celina Delgado (Nicaragua)

M. Nasser Al Marzouqi (Emirats arabes unis)

M. Nadir Ahmed Gaylani (République du Soudan)

Mme Ke Wang (République populaire de Chine)

M. Ananda Raj Khanal (République fédérale démocratique du Népal)

M. Evgeny Bondarenko (Fédération de Russie)

M. Henadz Asipovich (République du Bélarus)

M. Petko Kantchev (République de Bulgarie)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_